



## Formation et équipement de premiers secours

Organisation avec le concours des collaborateurs disposant d'une formation sanitaire et mise à disposition de l'équipement nécessaire (armoire à pharmacie AAP, local d'infirmerie).

Les recommandations ci-dessous reposent sur des données empiriques pratiques, l'art. 36 du Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail<sup>1</sup> et les prescriptions de la CFST<sup>2</sup>.

En fonction de l'analyse du risque, les entreprises avec dangers particuliers selon la CFST peuvent présenter certains écarts par rapport aux standards minimaux indiqués ci-dessous.

	Caractéristiques	Equipement de premiers secours <sup>1</sup>	Secouristes <sup>3</sup>	Niveau de formation <sup>4</sup>			
				Nombre ou % de collaborateurs (coll.)			
	Taille de l'entreprise Nombre de collaborateurs (coll.)	Equipement nécessaire pour chaque entreprise ou chaque site	Nombre ou % de collaborateurs (coll.)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Personnel diplômé <sup>5</sup>
	<b>Grande entreprise</b> > 250 coll.	- min. 1 local par entreprise - AAP <sup>6</sup> à plusieurs endroits	4 %	5 % – 10 %	2 % – 3 %	2 %	1 coll.
PME	<b>Entreprise de taille moyenne</b> 50 – 249 coll.	- 1 local - AAP <sup>6</sup> à plusieurs endroits	3 – 11 coll.	5 %	2 – 8 coll.	1 – 3 coll.	---
	<b>Petite entreprise</b> 10 – 49 coll.	- 1 AAP <sup>6</sup> - 1 local (facultatif)	2 – 3 coll.	2 – 5 coll.	1 – 2 coll.	1 coll.	---
	<b>Micro-entreprise</b> 1 – 9 coll.	- 1 AAP <sup>6</sup>	1 – 2 coll.	1 – 2 coll.	---	---	---

<sup>1</sup> Secrétariat d'Etat à l'économie SECO: [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

<sup>2</sup> Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST: [www.cfst.ch](http://www.cfst.ch)

<sup>3</sup> Lors de la définition des mesures de premiers secours, il faut également tenir compte de l'emplacement, de la taille et de l'utilisation des sites considérés (phénomènes dangereux) ainsi que des horaires de roulement. La suppléance doit être systématiquement assurée pendant les heures de travail.

<sup>4</sup> Office de certification pour la formation des non-professionnels du sauvetage: [www.resq.ch](http://www.resq.ch)

<sup>5</sup> Personnel médical qualifié

<sup>6</sup> AAP = armoire à pharmacie; AAP ou coffret de chantier selon Suva: [www.suva.ch](http://www.suva.ch)